FICHE OPÉRATION
PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

MISE À JOUR : 16.03.2021

FICHE OPÉRATION 6C.1

DÉFINITION DE SCHÉMAS DIRECTEURS DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE DURABLES

RÉSULTAT ATTENDU | 6
Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

ACTIVITÉ | 6C
Planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture.

OBJECTIFS

L'opération vise la mise en place de schémas directeurs de pêche côtière et d'aquaculture afin de disposer de stratégies de développement cohérentes et concertées de ces filières en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Cette opération permettrait d'offrir une vision à long terme, d'établir une stratégie pour atteindre des objectifs de développement durable adaptés au contexte de chaque PTOM.

BUDGET **135 800 €** (16 205 251 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
6C.1.1	Fourniture des éléments et accompagnement pour l'élaboration d'un schéma directeur pêche et aquaculture	■				■				
6C.1.2	Plans pour la gestion de l'espace marin et le développement de l'aquaculture			■		■	■	■		

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

LES ACTIVITÉS DE PÊCHE CÔTIÈRE ET D'AQUACULTURE SONT CONFRONTÉES À DES PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES QUI PEUVENT ENTRAVER LEUR DÉVELOPPEMENT.

Des investissements conséquents de la filière aquacole peuvent, par exemple, se trouver menacés par un foncier instable ou le développement d'aménagement d'activités d'extraction de mines et carrières à leur voisinage. Les responsables de pacages marin sont susceptibles de rentrer en conflit avec des opérateurs touristiques qui utilisent le même espace ou encore avec des aménageurs, dont les travaux et infrastructures peuvent être délétères pour les ressources exploitées et leurs habitats. En amont du bassin versant, l'usages de produits phytosanitaires peut aussi avoir de graves conséquences jusque sur les écosystèmes marins exploités par les pêcheurs.

La planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture est une réponse pour sécuriser le développement de ces activités. Pour être efficace, elle doit intégrer l'ensemble de l'éco-socio-système et tenir compte des stratégies déjà établies (schémas directeurs, PUD...). Elle permet en outre de rationaliser les dépenses, en évitant la dispersion des efforts et en ciblant la meilleure allocation possible des moyens financiers et humains.

SYNTHÈSE

Cette opération n'a pas encore été lancée en Nouvelle-Calédonie.

À Wallis et Futuna, le territoire souffre de l'absence de stratégies sectorielles opérationnelles. Dans la filière aquacole, l'objectif des actions à Wallis et Futuna menées dans le cadre de PROTEGE est uniquement de caractériser le besoin, d'informer les acteurs et d'engager une concertation avec les parties prenantes. Il est important pour Wallis et Futuna de rationaliser le débat sur le développement aquacole du territoire, d'évaluer objectivement les impacts positifs et négatifs d'un point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, puis, si ce nouveau secteur est souhaité par les élus, les coutumiers et la population, de le déployer de manière progressive techniquement et bien préparée socialement.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

EN 2010, LE RAPPORT IDEE ENVISAGEAIT LA PRODUCTION DE DEUX ESPÈCES EXOGÈNES POUR LE TERRITOIRE DE WALLIS ET FUTUNA : LA CREVETTE BLEUE (*LITOPENAEUS STYLIROSTRIS*) OU DE PICOT RAYÉ (*SIGANUS LINEATUS*).

L'action portée par PROTEGE consiste à objectiver et rationaliser le débat sur le développement aquacole à Wallis et Futuna

PERSPECTIVE

Le travail engagé par le consortium et le service de la pêche va se poursuivre d'ici avril 2021 sur la proposition de modèles aquacoles rustiques et adaptés au contexte de Wallis, et sur les impacts socio-économiques. Une concertation plus approfondie sera menée auprès des gestionnaires, des coutumiers et des usagers de la mer. L'étude finalisée permettra d'apporter des éléments concrets aux décideurs afin d'éclairer les choix stratégiques en ce qui concerne les opportunités de développement d'une filière aquacole durable à Wallis. Une réflexion sur une nouvelle stratégie pour le secteur de la pêche de Wallis et Futuna est par ailleurs en cours sur le territoire.

AVANCEMENT DES ACTIONS

FOURNITURE DES ÉLÉMENTS ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR PÊCHE ET AQUACULTURE (NC)

ACTION 6C.1.1

L'action n'a pas encore commencé.

PLANS POUR LA GESTION DE L'ESPACE MARIN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (WF)

ACTION 6C.1.2

Hormis, une expérimentation de grossissement d'une espèce indigène de crustacés d'eau douce, la crevette *Macrobrachium lar*, en 2005 à Futuna, il n'y a jamais eu d'activité aquacole à Wallis et Futuna. Les projets de développement aquacoles proposés dans la planification du projet INTEGRE se sont heurtés aux inquiétudes des populations relatives aux impacts socio-économiques, environnementaux et sanitaires potentiels. Les services du territoire sont sollicités par des porteurs de projets qui souhaiteraient investir dans une activité aquacole. La planification et la mise en œuvre de projets aquacoles requiert une approche progressive dans le but d'évaluer objectivement, et de manière concertée, la faisabilité des projets au regard des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux. L'action portée par PROTEGE consiste à objectiver et rationaliser le débat sur le développement aquacole à Wallis et Futuna. De la première mission de la CPS et de consultant en novembre 2020, il ressort que la chefferie n'est pas réfractaire à la mise en place de projets aquacoles. Néanmoins, elle insiste sur l'importance de mener une concertation préalable de l'ensemble des acteurs et de tenir compte de la question délicate de la gestion foncière. Il est par ailleurs souhaité que le développement aquacole permettre la création d'emplois locaux. Enfin, si à ce stade, aucun modèle n'a été sélectionné, il est vraisemblable que les propositions concerneront des modèles à impact environnemental neutre voire positif.

Les services du territoire sont sollicités par des porteurs de projets qui souhaiteraient investir dans une activité aquacole

Si, avec l'éclairage de cette étude, le développement de ce nouveau secteur est souhaité par les élus, les coutumiers et la population, il sera alors souhaitable de mettre en place une stratégie de développement technique progressive et bien préparée socialement.

Intégralité des photos © Matthieu Juncker

PROTEGE PROJET RÉGIONAL OCÉANIEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES
contact.protege@spc.int - protege.spc.int/fr